Communiqué
Paris, le 23 février 2012

La loi sur la numérisation des livres indisponibles du XXe siècle adoptée par le Parlement

La Société des gens de Lettres et le Syndicat national de l'édition se réjouissent de l'adoption par le Parlement de la loi relative à l'exploitation numérique des livres indisponibles du XXème siècle.

Cet important projet, initié par le Ministère de la Culture en 2010, avait fait l'objet d'un accord cadre signé le 1er février 2011 par le Ministère de la Culture, le Commissariat général à l'investissement, la Bibliothèque nationale de France, le SNE et la SGDL.

L'objectif de ce projet est de permettre au public d'accéder aux œuvres du patrimoine littéraire du XXème siècle qui, bien que sous droits, ne sont plus commercialement disponibles aujourd'hui. Environ 500 000 ouvrages, présents au catalogue du dépôt légal de la BnF, seraient ainsi concernés par cette numérisation qui vise à l'exhaustivité. Celle-ci permettra en outre de rendre disponibles les œuvres dites orphelines, pour lesquelles les titulaires de droit n'ont pu être retrouvées.

La loi prévoit également la mise en place d'une société de gestion collective paritaire auteurs/éditeurs pour assurer la perception et la répartition équitable des droits d'auteur lors de la commercialisation de ces ouvrages. Ce projet constitue donc pour les ayants droit une réelle opportunité de deuxième diffusion et de rémunération de ces œuvres.

La SGDL et le SNE ont été associés à toutes les étapes du développement de ce projet et se félicitent aujourd'hui de sa réalisation. Ce système innovant permettra, dans le respect des droits des auteurs et des éditeurs, l'accès à plusieurs centaines de milliers d'ouvrages actuellement indisponibles pour le lecteur.

Contact SGDL : Cristina Campodonico : 01 53 10 12 15 communication@sgdl.org
Contact SNE : Sabine Le Stum : 01 44 41 40 88 slestum@sne.fr